

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR
DU 11 JUIN 2024**

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Etaient présents: Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis -BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE -HAAS Brigitte - HANSS Mathilde - Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Était absent excusés : Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2024
- 3) Communications
 - a) Compte rendu de la commission technique du 6 mai 2024
 - b) Informations sur l'assemblée générale des Plus beaux Villages de la Terre 2024 et 2025
 - c) Retour sur la visite du site d'Agrivalor
 - d) Informations concernant l'assemblée générale des communes forestières
 - e) Informations concernant l'assemblée générale du Centre européen des études japonaises
 - f) Remerciements
 - g) Divers
- 4). Attribution des subventions 2024 aux associations de Riquewihr
- 5) Attribution d'une subvention à l'association Arc en Ciel
- 6) Acquisition de terrains au lieudit Ursprung
- 7) Dispositif de couverture mobile ciblée pour le Bilsteintal
- 8) Demande de subventions étude de la restauration extérieure de la Porte Haute
- 9) Demande de subvention pour la gestion des eaux pluviales et leur traitement rue de la 1ere armée et carrefour avenue Méquillet
- 10) Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 11) Renouvellement d'un bail emphytéotique avec la communauté des communes du pays de Ribeauvillé concernant la déchetterie
- 12) Adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel

- 13) Discussion et vote du projet de statut du SIAEPABE
- 14) Résultat de la vente des objets maison Brandt
- 15) Avenant N°1 – Maitrise d'œuvre - aménagement de la rue de Montbéliard
- 16) Divers

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS, Mme Christine VOIRIN propose également sa candidature
Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR :10	CONTRE : 3	ABSTENTION : 1
----------	------------	----------------

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2024

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 avril dernier.

Le procès-verbal du 24 avril 2024 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 12	CONTRE : 3	ABSTENTION :
-----------	------------	--------------

3) COMMUNICATIONS

a) Compte rendu de la commission technique du 6 mai 2024

Mr Jean Claude Buttighoffer, adjoint survole les différents points discutés à l'occasion de cette réunion. Mr Bauer revient sur l'idée d'installer des toilettes publics à hauteur du stand de tir rue du 5 décembre, à voir si cela est réalisable car le site proposé est quelque peu excentré.

Le maire remercie la commission des travaux qui a organisé la journée citoyenne, ainsi que l'ensemble des participants et généreux donateurs. Cette journée a été une réussite tant sur le point des chantiers réalisés qu'au niveau de la cohésion des habitants.

b) Informations sur l'assemblée générale des Plus beaux Villages de la Terre 2024 et 2025

Mme Striby a accompagné le président des Plus beaux Villages de France Mr Di Stephano à l'assemblée générale 2024 des Plus Beaux Villages de la terre sachant qu'en 2025, l'assemblée générale de cette association devra se tenir en France et plus particulièrement à Riquewihr du 15 au 18 mai 2025.

L'assemblée générale se tient traditionnellement le 1^{er} jour de la rencontre, les séances de travail permettent des échanges fructueux et enrichissants entre élus de pays riches, moins riches, en guerre mais tous classés Plus beaux villages de leur pays avec des critères différents mais avec des motivations identiques Le second jour est consacré à la découverte des plus beaux villages des alentours du lieu d'accueil. L'ambiance est conviviale mais aussi studieuse et profitable à des échanges de bonne pratique mais aussi commerciaux entre les 11 pays membres ou associés.

c) Retour sur la visite du site d'Agrivalor

Mme Brigitte Haas s'est rendue à une visite du site d'Agrivalor qui était proposé aux élus et habitants du territoire et qu'elle restitue comme fort intéressante. L'occasion de mieux comprendre le fonctionnement d'un site de méthanisation. Le site de méthanisation de Ribeauville ouvert il y a 12 ans, emploie aujourd'hui 30 personnes. Il fournit depuis le début 20% de l'apport en chauffage du casino et de la balnéothérapie de Ribeauvillé. Le site traite annuellement environ 35 000 tonnes de déchets alimentaires collectés entre Haguenau et Belfort.

d) Informations concernant l'assemblée générale des communes forestières

L'assemblée générale s'est tenue récemment à Rouffach. Les finances de la structure sont saines, le budget 2024 s'élève à 150 041 euros. La filière régionale du bois est à préserver car il s'agit d'une ressource alsacienne non négligeable. La forêt en Alsace couvre 38% de notre territoire, cette filière se tourne actuellement vers les constructions de logements qui représentent déjà 9 % de part de marché au national

e) Informations concernant l'assemblée générale du Centre européen des études japonaises

Mr Scherrer rappelle les missions du CEEJA et indique aussi la constitution d'une société qui porte le projet de création du Musée européen du Manga et de l'Anime qui ouvrira en 2027 sur le site actuel de la maison des Vins d'Alsace. La présidente a une nouvelle fois remercié Riquewihr de son soutien financier qui a permis entre autres de déclencher d'autres financements publics.

f) Remerciements

Des remerciements sont parvenus en mairie comme chaque mois. Ils saluent l'envoi d'attention pour les anniversaires et des souhaits de condoléance.

g) Divers

1. Commission des finances du 4 juin 2024

Plusieurs points ont été évoqués lors de cette réunion Certains seront validé par le conseil municipal tout à l'heure. D'autres points ont été travaillés en commission comme l'avancement de l'ouverture de la Place des Services et la décision de concerter nos habitants sur le futur tiers lieux et le lieu de stockage avec l'aide technique de l'Etat qui nous accompagnera. La modification du PLU en cours a également été abordée avec une énumération des modifications prévues à savoir

- Règlementation du commerce le long des remparts en zone UA
- Normes de stationnement en zone UB
- Création d'un emplacement réservé n°8 en zone UA et création d'un emplacement réservé N°9 en zone UB
- Règlementation des aires de stationnement pour camping-cars en zone UD
- Autorisation d'implanter une antenne de 10mètres de hauteur au Bilsteinthal

2. Comité consultatif des sapeurs-pompiers du 3 juin 2024

Les questions d'effectifs sont évoquées de même que la problématique de maintenir un nombre suffisant de sapeurs-pompiers volontaires titulaires du permis poids lourds. Les prochaines dépenses à prévoir sont retracées avec un point plus particulier sur l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention à substituer au plus ancien. Les vacations à verser notamment en cas de manœuvres et de travail administratif sont également abordées. Sur ce point, le débat reste ouvert. La prochaine réunion se tiendra le 28 octobre 2024.

3 Réunion de concertation pour la démolition d'une maison sous couvert de péril imminent

Une réunion de concertation avec les habitants proches voisins de la future maison à démolir s'est tenue en mairie le lundi 10 juin 2024. La commune a et va gérer les modalités du péril, c'est aux habitants de gérer en direct les relations de voisinage et de maison accolée.

Cette maison sera prochainement détruite (après déplacement du pylône électrique) sachant que la placette sera dorénavant close si les travaux n'interviennent pas rapidement. Ce dossier a plus de 20 ans, le propriétaire est maintenant d'accord pour assumer ses obligations. Une réunion technique se déroulera sous quinzaine sur place à son initiative.

4). ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DE RIQUEWIHR

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Monsieur Jean Daniel REBER ne prend pas part au vote

Le conseil municipal avait confirmé la nécessité d'établir des critères d'attribution de subvention de fonctionnement sachant que chaque association riquewihrienne bénéficie annuellement d'une subvention allouée par la ville et versée sous le couvert du comité des fêtes. A cette subvention, s'ajoute notamment la mise à disposition des salles autant de fois que nécessaire, la fourniture de vin d'honneur lors des AG et autres manifestations, l'appui des services techniques lors d'organisation de manifestations, autant d'éléments particulièrement importants, qui ne sont pas à la charge des associations, minorant ainsi fortement leurs coûts organisationnels.

C'est pourquoi, la commission des finances du 22 avril dernier, à l'issue d'une discussion fournie, a proposé les critères d'attribution suivants, sachant que l'intérêt général de la demande sera toujours privilégié :

- Une subvention annuelle de fonctionnement peut être sollicitée pour une activité précise en complément du forfait déjà versé par le comité des fêtes.
Les voyages associatifs d'agrément sont exclus de toute subvention.

Une exception, lorsqu'il s'agit d'une représentation de la commune au sein des Plus Beaux Villages de France et de Weil der Stadt, les critères ci-dessous ne seront pas pris en compte mais la demande sera étudiée individuellement.

Si une association au moment de l'assemblée générale de l'exercice N-1 (sur la base des comptes certifiés par les réviseurs aux comptes) :

Dispose de plus de 20 000 euros de réserves tous comptes confondus, une subvention maximale de 500 euros sera allouée

. Dispose de 10001 à 20000 euros de réserves tous comptes confondus, elle pourra bénéficier d'une subvention maximale de 1000 euros

. Dispose de moins de 10 000 euros de réserve tous comptes confondus, elle pourra bénéficier de 1 500 euros de subvention au maximum.

Les critères d'attribution des subventions d'investissement seront traités ultérieurement.

Au vu des données ci-dessus et des dossiers de subvention 2024 parvenus en mairie, auquel sont annexés le compte rendu financier présentée en assemblée générale en année N-1

- Art et culture se verra allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 500 euros pour l'organisation de ses animations 2024
- Le Chœur d'hommes de Riquewihl se verra allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 500 euros pour son déplacement à un festival de chant choral

Le syndicat viticole se verra allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 de 1 500 euros pour la mise en place de la confusion sexuelle

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, de valider ces nouveaux critères d'attribution de fonctionnement et de verser les subventions proposées ci-dessus et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 8	CONTRE : 3	ABSTENTIONS : 2
----------	------------	-----------------

5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARC EN CIEL

A l'identique de l'année 2023, l'association Arc en ciel, l'association des parents d'élèves de l'école unique renouvelle pour 2024 sa demande de subvention à montant libre.

La commission dans sa séance du 4 juin dernier a proposé de reconduire un soutien identique à celui de 2023 à hauteur de 100 euros affectés aux actions autour de la vie extra-scolaire de tous les élèves scolarisés dans le regroupement et organisées par l'association Arc en Ciel.

Il est signalé que cette association organisera tout de même une kermesse de fin d'année avec cependant différentes mesures de sécurité en raison de l'alerte nationale anti attentat.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, de verser 100 euros à l'association Arc en Ciel au titre de l'année scolaire 2023/2024 **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

6) ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEUDIT URSPRUNG

Dans le cadre du projet d'installation d'un réservoir d'eau à destination des habitants du Ursprung, la ville est contrainte d'acquérir des terrains auprès de particuliers. Cette procédure est quelque peu longue du fait de propriétaires décédés, de successions non réglées mais nous avons maintenant quasi l'ensemble des retours.

Le prix proposé est de 75 euros / l'are.

Les différents terrains concernés à acquérir sont les suivants :

Parcelle 70 section 23: 170m² à détacher d'une parcelle de 765 m² appartenant à Mr Dominique ROTH domicilié à Handschuheim et à sa sœur pour 127 ;50 euros

Parcelle 67 section 23 : 185m² à détacher d'une parcelle de 765 m² appartenant à Mme Christiane BESSEUX domiciliée Résidence Le Perse 9, rue Wilson 68000 Colmar pour 138.75 euros.

Parcelle 66 section 23, 1092m² appartenant à Mr Olivier POULET domicilié au Ursprung pour 819 euros

Parcelle 69 section 23 : 175m² à détacher d'une parcelle de 714 m² appartenant à

1) Madame Béatrice **KERN** épouse **LAURENT** demeurant à FRELAND (68240), Lieudit La Taupré.

2°) Monsieur Jean-Marie **KERN** demeurant à RIQUEWIHR (68340), Lieudit Ursprung.

3°) Madame Christiane **KERN** divorcée **FURLAN** demeurant à MUNSTER (68140), 2 Rue Frédéric Hartmann.

4°) Madame Nicole **KERN** épouse **RIETTE** demeurant à FRELAND (68240), Lieudit Chenor.

5°) Monsieur Séraphin **KERN** demeurant à RIQUEWIHR (68340), Lieudit Ursprung.

6°) Monsieur Joseph **KERN** demeurant à RIQUEWIHR (68340), Lieudit Ursprung.

7°) Madame Marie-Odile **KERN** épouse **POULET** demeurant à RIQUEWIHR (68340), Lieudit Ursprung.

8°) Monsieur Pascal **KERN** demeurant à KAYSERSBERG (68240), 74 Route de Lapoutroie.

9°) Monsieur Emeric **KERN** demeurant à RIQUEWIHR (68340), 2 Impasse du Sembach.

Héritiers de Mme Suzanne STOQUERT pour un montant total de 131.25 euros.

Les frais de notaire seront pris en charge par la ville de Riquewihir

La commission des finances a émis un avis favorable quant à ces acquisitions lors de sa séance du 4 juin dernier qui doivent débloquent le dossier d'installation d'une réserve d'eau pour les habitants du hameau.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver l'acquisition des terrains cités ci-dessous auprès des différents propriétaires et de verser les prix de vente indiqués sachant que les frais de notaire seront à la charge de la ville et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

7) DISPOSITIF DE COUVERTURE MOBILE CIBLEE POUR LE BILSTEINTHAL

L'Etat a identifié le Bilsteinthal dans le cadre du dispositif de couverture ciblée qui pourra ainsi bénéficier prochainement d'une couverture mobile téléphonique de qualité.

L'accord doit en priorité venir des habitants du hameau qui ont été récemment réunis et qui ont à l'unanimité donné leur accord pour la mise en œuvre d'une étude de faisabilité sachant que si entretemps la pose de la fibre devait intervenir ce projet s'arrêtera.

Déjà 1 241 nouveaux sites mobiles ont été installés en France depuis 2018 notamment à la Grande Verrerie à Ribeauvillé. Il s'agit du tout dernier appel d'offre national, c'est donc une opportunité unique qui s'offre à nous.

Il revient au conseil municipal de se positionner afin d'être inscrit sur l'arrêté ministériel qui permet d'accéder à ce dispositif, ceci d'ici l'automne prochain. Les échanges s'engageront alors avec l'opérateur leader en charge du déploiement. Le maire et l'équipe projet de la Préfecture et de la CEA assurent le suivi. La commune est en première ligne pour faciliter la recherche de site et la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives. Cependant l'ensemble du financement provient de l'Etat.

La commission approuve cette proposition qui dans premier temps devra s'articuler autour d'une étude à présenter aux habitants.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, en concertation avec les habitants du hameau d'adhérer au dispositif téléphonique de couverture ciblée proposé par l'Etat et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci notamment la demande d'insertion dans ce programme national.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

8)DEMANDE DE SUBVENTIONS ETUDE DE LA RESTAURATION EXTERIEURE DE LA PORTE HAUTE

Des projets de restauration doivent prochainement être entrepris au niveau de la Porte Haute et du toit du Dolder. S'agissant de monuments historiques, c'est un architecte du patrimoine qui doit superviser ce chantier qui nous a fait parvenir sa meilleure offre pour la maîtrise d'œuvre. Il est proposé de solliciter nos partenaires institutionnels pour un premier soutien financier pour ce chantier d'envergure.

Aussi le plan de financement pourrait s'établir ainsi

DEPENSES

Frais de géomètre – lever du bâtiment	1 908 euros TTC
Honoraires maîtrise d'œuvre	12 600 euros TTC
Soit un total de	14 508 euros TTC

RECETTES

Participation de la DRAC Grand EST – 20% du Ht	2 418 euros
Participation de la Région Grand Est – 20% du Ht	2 418 euros
Récupération TVA	2321 euros
Fonds propres	7 351 euros
Soit un total de	14 508 euros

Ce plan de financement a été étudié et validé par la commission des finances

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver le plan de financement ci-dessus et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires aux dépôts de demandes de subvention.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

9) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET LEUR TRAITEMENT RUE DE LA 1ERE ARMEE ET CARREFOUR AVENUE MEQUILLET

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait validé différentes demandes de subventions auprès de nos partenaires institutionnels, celles concernant essentiellement l'embellissement de la voirie et la réfection de voirie. Notre maître d'œuvre a attiré notre attention sur la possibilité de solliciter l'agence Rhin Meuse pour les travaux de gestion des eaux pluviales et le traitement.

Le cout des travaux s'élèvera à :

- Maitrise d'œuvre	3 000 euros HT
- Carrefour avenue Méquillet/rue de la 1 ^{ère} armée	56 538 euros HT
Rue de la 1ere armée	64 942.50 euros HT
Soit un total HT de	124 480.50 euros HT
Soit un total TTC de	149 376.60 euros HT

Le financement de l'opération peut-être le suivant :

Sollicitation de l'Agence Rhin Meuse au titre de sa politique de gestion des eaux pluviales et de ses traitements : 20% du montant HT	24 896.10 euros
Remboursement de TVA	22 406.49 euros
Autofinancement	102 074.01 euros
Soit un total de	149 376.60 euros

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver le plan de financement ci-dessus et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de la demandes de subvention auprès de 'agence Rhin Meuse

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

10) ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones

d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La commission des finances du 25 avril dernier a confirmé ces modalités et les zones concernées.

Conformément à ces décisions, un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune de Riquewihr a été consultable en mairie, sur le site internet de la commune et l'application INTRAMUROS du 15 mai 2024 au 5 juin 2024 inclus (soit 22 jours) avec un registre de concertation disponible en mairie pour que le public puisse y formuler des avis ou observations. A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque, ni observation n'ont été consignées concernant les propositions faites par le Conseil Municipal, à savoir une ZAE nR pour l'installation de panneaux photovoltaïques selon les zones déjà inscrites au PLU.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver une ZAE nR pour l'installation de panneaux photovoltaïques selon les zones déjà inscrites au PLU et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celle-ci.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

11) RENOUELEMENT D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE CONCERNANT LA DECHETTERIE

Le bail emphytéotique de la déchetterie intercommunale arrive à échéance en juin 2024. Il est proposé de le reconduire dans les mêmes termes pour une nouvelle durée de 20 années à compter du 15 juin 2024.

Il concerne les parcelles sises section 8 N° 421/102 - 407/120 - 408/102 - 409/102 - 118 et 420/102 pour une surface totale de 34.54 ares

Pour mémoire, ce bail est consenti à titre gracieux.

Les frais de rédaction du bail seront portés à la charge de la communauté des communes du pays de Ribeauvillé.

Le maire doit être autorisé à signer le bail à venir.

La commission des finances a émis un avis favorable le 4 juin dernier.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver le nouveau bail concernant la déchetterie intercommunale à intervenir avec la communauté des communes du pays de Ribeauvillé pour une nouvelle durée de 20 ans et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12) ADHESION AU FONDS DE SAUVEGARDE DE LA MAISON ALSACIENNE ET DU BATI TRADITIONNEL

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXI^e siècle, la Collectivité européenne d'Alsace a lancé, au 1^{er} janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Notre engagement à la démarche de la Collectivité européenne d'Alsace permet un soutien plus fort des projets sur notre territoire.

- Notre engagement à la mise en œuvre d'une étude d'identification du patrimoine (demande de classement SPR) respectant le cahier des charges fourni par la CEA couplé avec notre adhésion au Label de la Fondation du Patrimoine et à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire portent le plafond des dépenses subventionnables à 40 000€.

Notre cofinancement des projets est basé sur un pourcentage en fonction de notre taux modulé. Le taux modulé de la Ville de Riquewihr est de 12%, notre participation sera à minima de 4800 euros, 12 % de la subvention attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace.

VU la délibération n° CD-2023-3-6-2 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace sur la politique Maison Alsaciennes du XXI^e siècle du 19 juin 2023 ;

VU le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-9-6-9 du 13 novembre 2023 ;

VU la convention-cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, le PNRVN et le CAUE Alsace ;

VU le cahier des charges des études d'identification du patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Le conseil municipal après avis de la commission des finances et, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel**.

DECIDE de soutenir 5 projets annuels

ADOPTÉ la convention- cadre de partenariat au titre du Fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel entre la Collectivité européenne d'Alsace, et ses partenaires le CAUE Alsace et le PNRVN

S'ENGAGE à appliquer le règlement du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel de la Collectivité européenne d'Alsace.

A noter que pour le soutien aux maisons qui ne bénéficient pas du Label Fondation, il ne sera pas possible de puiser dans le fonds de 30 000 euros voté et versé à la Fondation du Patrimoine ce qui induit le cas échéant des crédits complémentaires. La commission des finances n'a pas d'objection au versement de crédits complémentaires.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel** et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

13) DISCUSSION ET VOTE DU PROJET DE STATUT DU SIAEPABE

Le SIAEPABE a délibéré dans sa séance du 27 mars 2024 sur la modification des statuts du syndicat. Nos représentants syndicaux se sont abstenus au moment du vote par manque de co-concertation et de la non prise en compte de la spécificité de nos sources. En prolongement de la commission des finances d'avril dernier durant laquelle différentes remarques avaient été émises, un courrier d'interrogation avait été adressé au président du SIAEPABE avec copie aux différentes communes membres.

Le président et le vice-président ont rencontré nos délégués syndicaux le jeudi 6 juin dernier. A l'issue de cet échange, le syndicat s'est engagé à amender le projet de statuts dans une nouvelle version d'ici fin juin accompagné du règlement intérieur. Plusieurs points seront complétés, précisés ou modifiés notamment par rapport aux sources et à la gestion interne du syndicat.

C'est pourquoi le maire propose de voter le projet N°1 avec une validité jusqu'au 30 juin prochain, faute de transmission du projet N°2 accompagné du règlement intérieur celle-ci sera caduque. Le maire se réserve alors d'attaquer au Tribunal Administratif. Certains élus seraient plutôt favorables à voter contre et à attendre la nouvelle mouture pour se prononcer définitivement. Une discussion sur les différences d'aboutissement des deux procédures est engagée.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver le projet de statut joint en annexe à **l'unique condition que la version amendée parvienne en mairie avant le 30 juin prochain** et que la gestion de nos sources plus particulièrement soit bien intégrée dans le nouveau document et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 14	CONTRE :	ABSTENTION : 1
-----------	----------	----------------

14) RESULTAT DE LA VENTE DES OBJETS MAISON BRANDT

Le produit des deux ventes organisées récemment dans la maison ex Brandt s'élève à 4 670 euros.

La vente des radiateurs en fonte à 449 euros
Soit un total de 5119 euros.

Il est proposé d'ouvrir une dernière fois cette maison et de laisser la possibilité aux acheteurs de négocier les prix imposés par la commissaire de justice jusqu'à -30% et pour tous les bois de cerf et animaux empaillés jusqu'à - 50%. Les objets non répertoriés et chiffrés par la commissaire continueront à être vendus à 10 euros pièce. Il doit rester une centaine d'objets de ce type. Les portes de la maison et la paire de volets seront vendues 100 euros l'unité et 20 euros le m2 de parquet.

Cette vente se déroulera le vendredi 19 juillet 2024 de 8h00 à 12h00.

Puis, il sera fait appel à un brocanteur qui pourra encore dénicher quelques grosses pièces au grenier et qui nous fera une proposition de prix. Et enfin, un spécialiste des vides maisons sera sollicité.

En annexe, l'appareil « Le Glutton » est toujours encore en vente. Des amateurs se sont signalés sur le Bon coin. Il est proposé de laisser toute latitude au maire pour mener ces négociations et en obtenir le meilleur prix.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'accepter les différents tarifs énumérés ci-dessus et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la vente des différents objets.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

15) AVENANT N°1 – MAITRISE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTBELIARD

Le maire et Mr Vincent SCHERRER ne prennent pas part au vote

En mai 2021 ; le contrat de maîtrise d'œuvre initial concernant la voirie Rue de Montbéliard avait été notifié à notre maître d'œuvre le cabinet BETIR pour un montant HT de 3 320 euros. Depuis lors ce tarif a subi plusieurs augmentations pour être proposé aujourd'hui au démarrage des travaux à 5 510 euros HT soit une hausse de 2 190 euros HT du montant des honoraires de base du cabinet BETIR.

La commission des finances a approuvé ce nouveau montant d'honoraires lors de la commission du 4 juin dernier. Cependant, le conseil municipal tient à souligner un sentiment de prise en otage puisqu'il n'y a plus aucune marge de négociation.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'approuver l'avenant N1 du cabinet BETIR dans le cadre du marché objet de la présente pour un montant de 2 190 € HT et **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acceptation de celui-ci.

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTIONS : 3
-----------	----------	-----------------

16) DIVERS

Les prochaines séances de conseil municipal se tiendront les

- Mardi 3 septembre 2024 à 19h00
- Mardi 29 octobre 2024 à 19h00
- Mardi 10 décembre 2024 à 18h30

L'ordre du jour est épuisé à 20h40, le maire clôt la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2024
- 3) Communications
 - a) Compte rendu de la commission technique du 6 mai 2024
 - b) Informations sur l'assemblée générale des Plus beaux Villages de la Terre 2024 et 2025
 - c) Retour sur la visite du site d'Agrivalor
 - d) Informations concernant l'assemblée générale des communes forestières
 - e) Informations concernant l'assemblée générale du Centre européen des études japonaises
 - f) Remerciements
 - g) Divers
- 4). Attribution des subventions 2024 aux associations de Riquewihr
- 5) Attribution d'une subvention à l'association Arc en Ciel
- 6) Acquisition de terrains au lieudit Ursprung
- 7) Dispositif de couverture mobile ciblée pour le Bilsteintal
- 8) Demande de subventions étude de la restauration extérieure de la Porte Haute

- 9) Demande de subvention pour la gestion des eaux pluviales et leur traitement rue de la 1ere armée et carrefour avenue Méquillet
- 10) Zone d'accélération des énergies renouvelables
- 11) Renouvellement d'un bail emphytéotique avec la communauté des communes du pays de Ribeauvillé concernant la déchetterie
- 12) Adhésion au fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel
- 13) Discussion et vote du projet de statut du SIAEPABE
- 14) Résultat de la vente des objets maison Brandt
- 15) Avenant N°1 - Maitrise d'œuvre - aménagement de la rue de Montbéliard
- 16) Divers

Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire

Étaient présents: Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BAUER Denis -BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE -HAAS Brigitte - HANSS Mathilde - Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER -Thierry RENTZ - Sylvie STRIBY - Christine VOIRIN

Étaient absents excusés: Mr Jérôme STURMA qui donne procuration à Mr Thierry RENTZ

Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°49 à N° 63, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 17 juin 2024.

Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.

La secrétaire de séance,
Mathilde HANSS



Le Maire,
Daniel KLACK